

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du lundi 08 avril 2024
Délibération n°2024-07

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 12
Représentés :

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 27 mars 2024 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : mercredi 27 mars 2024

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL, Catherine DUSCHA, Jean Michel CLAREY, Thierry AILLAUD, Yves LEBORGNE, Gaëlle ROUX- MENON

Absents : Séverine RAMON

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Catherine DUSCHA

Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à ARGELLIERS, le 08/04/2024

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 15/04/2024

Après affichage le 15/04/2024

Le Secrétaire
Catherine DUSCHA



Le Maire
Pierre AMALOU

